



Plan de Travail Biennal 2022-2023

**« PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MOYENS DE
SUBSISTANCE RURAUX ET DU SYSTEME DE GOUVERNANCE
NATIONALE ET INFRANATIONALE FACE AUX RISQUES ET A LA
VARIABILITE DU CLIMAT AU BENIN »
(PMSD)**

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Effet du CPD (Effet 1) : D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et des catastrophes

Produit escompté du CPD

Produit 1.2. : Les groupes marginalisés, en particulier les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, ont davantage les capacités techniques nécessaires pour accéder aux technologies agricoles adaptées aux changements climatiques et ainsi mieux gagner leur vie et améliorer leur productivité.

Produits du Projet :

Produit 1 : Le changement climatique et l'égalité des sexes sont inclus dans les plans de développement aux niveaux national et infranational.

Produit 2 : Les infrastructures agricoles productives et les compétences humaines sont améliorées pour faire face à l'altération des régimes pluviométriques.

Produit 3 : La capacité d'adaptation des communautés est améliorée par une plus grande diversification des activités génératrices de revenus et un environnement favorable à un meilleur accès au financement.

Partenaire de mise en œuvre : Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale (MDC),

Parties Responsables : Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale (MDC), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Parties Associées : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, Ministère de l'Eau et des Mines, Institut de Recherche Agricole du Bénin (INRAB) et autres institutions de recherche, Universités, Préfectures, Communes, Programme de micro financement (UNOPS-PNUD), Programme des Volontaires des Nations Unies.

Description du projet

L'adaptation aux changements climatiques constitue une priorité du Gouvernement en vue de prévenir et gérer tous les risques et impacts négatifs qui pourraient résulter d'un déficit d'action prospective. Les capacités pour inciter et renforcer cette adaptation au niveau central et décentralisé sont relativement limitées.

C'est dans ce cadre que le projet de Renforcement de la résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de Gouvernance Locale aux Risques et à la Variabilité climatique au Bénin a été formulé par le Gouvernement du Bénin, et a reçu un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour sa mise en œuvre.

C'est un projet d'adaptation aux changements climatiques qui vise à soutenir les populations vulnérables ainsi que les autorités au niveau local et national en vue de les rendre moins vulnérables et renforcer leur résilience aux risques et chocs climatiques.

Le Gouvernement du Bénin, avec l'accompagnement du PNUD, fait de l'adaptation aux changements climatiques et de la croissance inclusive, des axes d'intervention prioritaires pour atteindre le développement durable. Cela passe aussi par la promotion du secteur privé, des organisations professionnelles en milieu rural et le développement des chaînes de valeur à forte valeur ajoutée dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Il entend ainsi mettre en œuvre à travers le Projet de Moyens de Subsistance Durables, tout le mécanisme potentiellement prioritaire de soutien à l'adaptation aux changements climatiques, à la création et au maintien des emplois ruraux, à la création d'emplois verts, de nouveaux métiers ruraux, à l'accès au marché, à la génération et à la croissance durable des revenus dans les zones d'intervention du projet. Par ailleurs, le principe inclusif qui soutient le projet est à la fois thématique et humain.

Pour ce faire, le projet veille à la relation intrinsèque et extrinsèque qui émergera à partir du besoin du relèvement du niveau de vie des bénéficiaires, de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des transformations fondamentales des moyens d'existence des populations avec un fort potentiel d'effets induits dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

La zone d'intervention du projet couvre cinq (05) communes réparties dans cinq (05) départements. Neuf villages sont retenus pour la mise en œuvre des activités du projet. Les communautés de ces localités à l'instar des autres milieux ruraux du pays tirent l'essentiel de leur moyen de subsistance de l'agriculture et des activités connexes.

Trois (03) principaux résultats sont attendus de ce projet. Il s'agit de : (i) Planification et budgétisation climato-sensibles en relation avec le processus des Plans nationaux d'adaptation à tous les niveaux (national, départemental, communal, etc.) et dans les ministères de l'agriculture, de l'économie et des finances, (ii) Amélioration de la résilience des moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables et notamment des femmes, des filles et des personnes handicapées afin de lutter contre les conséquences des précipitations irrégulières, des inondations et des sécheresses et, (iii) Développement des infrastructures agricoles productives et renforcement du capital humain pour une agriculture durable et résiliente.

Le projet va également s'appuyer sur les bonnes pratiques et leçons apprises du projet financé sur Fonds des Pays les Moins Avancés (LDCF) notamment le Programme intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin (PANA 1).

Il permettra ainsi de réduire les impacts des changements climatiques et de la variabilité climatique sur le secteur de l'agriculture du Bénin à travers trois (03) composantes à savoir : (i) Intégration des changements climatiques dans les politiques et initiatives de développement local et national, (ii) Investissement dans des modes de vie et les moyens de subsistance résilients pour les populations les plus vulnérables aux changements climatiques et

Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés	Produits	Axes	Activités	Agenda/Année					Parties Prenantes			BUDGET PREVU			Code Budget	Description	
				T1	T2	T3	T4	T5	Responsables	Associées	Source de financement						
											FEM	PNUD	BN				
1.2- Nombre de d'agents de vulgarisation agricoles et d'ONG qualifiés pour assurer la vulgarisation en matière d'adaptation et d'atténuation. (Données ventilées par sexe) Références : 1.1- 00 1.2- 100 Cibles : 1.1- 05 1.2- :130			installées par le PMSD dans le cadre de la stratégie de sortie du projet														
			Activité 1.5.: Elaborer le modèle ex-post d'accompagnement des acteurs pour le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques	X	X	X	X	X		UGP/CePED	Consultants / Bureaux d'étude	40.000				71300	- Consultant Nationaux
			Activité 1.6.: Elaborer et implémenter la stratégie de sortie du projet	X	X	X	X	X		UGP/CePED	Consultants / Bureaux d'étude	10.000 5.000				71300 75700	-- Consultant Nationaux - Formation, ateliers, conf
			Activité 1.7.: Mettre au point et implémenter le modèle de pérennisation des réalisations du projet		X	X	X	X		Bénéficiaires /CePED /UGP		20.000				71600 72300	-DSA -Carburant
			Activité 1.8.: Elaborer et partager le référentiel des bonnes pratiques et leçons apprises	X	X	X	X	X		UGP/CePED							
		Activité 1.9.: Mettre en œuvre le plan de communication de la composante 1	X	X	X	X	X		UGP/CePED		500					74200	-Audio Visual&Print Prod Costs
Composante 2.: Investissements agricoles résilients.													175.000	130.500			

Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés	Produits	Axes	Activités	Agenda/Année					Parties Prenantes			BUDGET PREVU			Code Budget	Description	
				T1	T2	T3	T4	T5	Responsables	Associées	FEM	PNUD	BN				
richesse handicap) et Références : 1.3 00 1.4 440 Cibles 1.3 09 1.4. 6163			technologies résilient aux changements climatiques														
			Activité 2.6. : Mettre en œuvre le plan de communication de la composante 2	X	X	X	X	X		UGPI/CePED		500				74200	-Audio Visual&Print Prod Costs
			Activité 2.7. : Honorer les contrats de service individuels du personnel recruté (CNP, ESE)	X	X	X	X	X		UGPI/CePED		65.000				71400	-Service individuel de contrat
Composante 3 : Diversification des Moyens d'existence																	
Produit 3 : La capacité d'adaptation des collectivités est améliorée par une plus grande diversification des activités génératrices de revenus																	
Axe d'intervention 3 : Amélioration des infrastructures agricoles productives et des compétences humaines pour une agriculture durable et résiliente.																	
1.5- Nombre de femmes engagées dans l'agriculture de subsistance / formées / renforcées sur les moyens de subsistance alternatifs l'agriculture 1.6- Nombre d'agriculteurs ayant accès au financement grâce à la formation et à des activités plus diversifiées (Données			Activité 3.1. : Former les communautés cibles du projet sur les Activités Génératrices de Revenus alternatives (AGR-A) en vue de la diversification économique des ménages et de la résilience aux changements climatiques	X	X	X	X	X		UGPI/CePED					10.000	71300	-Consultants Nationaux
			Activité 3.2. : Mettre en place des mini-plateformes d'agrobusiness à fonctionnement solaire dans les communes d'intervention	X	X	X				UGPI/CePED					30.000	72100	-Contrat de service avec une Entreprise
			Activité 3.3. : Accompagner et suivre les communautés dans le développement des AGR alternatives en vue de la diversification économique des ménages et de la résilience aux changements climatiques dans les villages cibles	X	X	X				UGPI/CePED					2.000 1.500	71600 72300	-DSA -Carburant

Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés	Produits	Axes	Activités	Agenda/Année					Parties Prenantes		BUDGET PREVU			Code Budget	Description
				T1	T2	T3	T4	T5	Responsables	Associés	Source de financement				
										FEM	PNUD	BN			
ventilées par sexe et si possible par âge, richesse et handicap) Références : 1.5- 820 1.6- 00 Cibles : 1.5- 3281 1.6- 3000			Activité 3.4. : Développer des partenariats de complémentarité et de synergie d'action avec les projets et programmes intervenants dans le secteur agricole pour le renforcement de la résilience au changement climatique à travers la coopération sud-sud et triangulaire Activité 3.5. : Mettre en œuvre le plan de communication de la composante 3	X	X	X	X	X	UGPI/CePED			1000	71600	-DSA	
			Activité 3.6. : Honorer les contrats des VNU (AACC-SA, AD, AAF)	X	X	X	X	X	UGPI/CePED	500			74200	-Audio Visual&Print Prod Costs	
				X	X	X	X	X	UGPI/CePED	25.000			71500	-VNU contrat de service	
Composante 4 : Gestion et suivi du projet															
			Produit 4. : Le projet est bien géré avec une bonne communication et une bonne redevabilité aux parties prenantes.												
			Axe d'intervention 4.1 : Planification, coordination des activités et gestion des ressources du projet										35.000		
			Activité 4.1.1 : Assurer la gestion transparente des ressources du projet (Elaboration des différents plans de travail annuel et trimestriels)	X	X	X	X	X	UGPI/CePED						
			Activité 4.1.2 : Assurer la coordination quotidienne des activités du projet	X	X	X	X	X	UGPI/CePED						
			Activité 4.1.3 : Acquérir les équipements, matériels informatiques, mobiliers et	X	X	X	X	X	UGPI/CePED			20.000	72500	-Fournitures de bureau	

Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés	Produits	Axes	Activités	Agenda/Année					Parties Prenantes			BUDGET PREVU			Code Budget	Description	
				T1	T2	T3	T4	T5	Responsables	Associées	Source de financement						
										S	FEM	PNUD	BN				
			fournitures de bureau pour l'équipe du projet														
			Activité 4.1.4 : Assurer les frais de fonctionnement de la coordination du projet (électricité, eau, carburant, assurance, etc.)	X	X	X	X	X		UGP/CePED		15.000			72400	-Frais de communication et connexion internet -Divers -Carburant -Charges récurrentes	
			Axe d'intervention 4.2 : Communication sur les activités du projet														
			Activité 4.2.1 : Gérer l'information relative aux activités du projet en temps réel	X	X	X	X	X		UGP/CePED					2.000	71300	-Consultant Nationaux
			Activité 4.2.2 : Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication du projet	X	X	X	X	X		UGP/CePED					2.000	74200	-Production audiovisuelle, Impression et publication
			Axe d'intervention 4.3 : Les activités d'orientation et de suivi sont planifiées et mises en œuvre														
			Activité 4.3.1 : Affiner les indicateurs d'effet et de produit du cadre logique	X	X	X	X	X							56.000		
			Activité 4.3.2 : Assurer la redevabilité de l'UGP en concertation continue avec la DNP et le PNUD (Sessions du CTG et revues)	X	X	X	X	X		UGP/CePED					15.000	75700 73100 74500	-Formation, ateliers, conf -Location salle de conf -Divers
			Activité 4.3.3: Suivre les activités techniques du projet	X	X	X	X	X		UGP/CePED					15.000	71600 72300	-DSA voyage Intérieur -Carburant
			Activité 4.3.4 : Réaliser l'audit du projet				X			UGP/CePED	Consultants / Bureaux d'étude			6.000	71300	-Consultant Nationaux	
			Activité 4.3.5 : Préparer l'évaluation finale du projet et contribuer à sa mise en œuvre		X	X	X	X		UGP/CePED	Consultants / Bureaux d'étude			20.000	71300	-Consultant Nationaux et Internationaux	
TOTAL (\$US)														201.000	447.500		

Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés	Produits	Axes	Activités	Agenda/Année					Parties Prenantes		BUDGET PREVU			Code Budget	Description
				T1	T2	T3	T4	T5	Responsables	Associées	Source de financement				
										FEM	PNUD	BN			
			TOTAL GLOBAL (\$US)							648.500					
			FINANCEMENT PNUD (\$US)												
			FINANCEMENT FEM (\$US)							201.000					
			FINANCEMENT BN (\$US)							447.500					

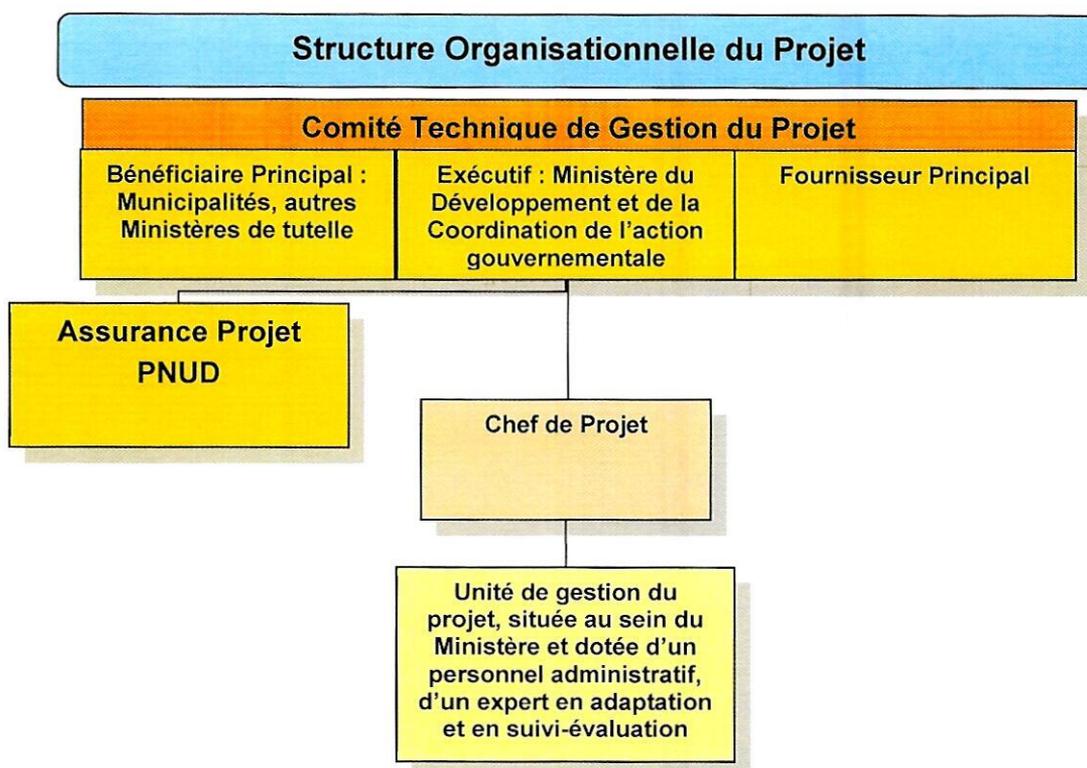
II. GOUVERNANCE ET MODALITES DE GESTION

1. Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet :

Le projet sera mis en œuvre conformément aux procédures et Modalité d'Exécution Nationale (NIM), conformément à l'Accord type d'assistance de base entre le PNUD et le Gouvernement béninois et aux dispositions de gestion du Programme Pays.

Le partenaire d'exécution de ce projet est le CePED. Le partenaire d'exécution est responsable de la gestion de ce projet, y compris du suivi et de l'évaluation des interventions, de la réalisation des résultats et de l'utilisation efficace des ressources du PNUD.

La structure de l'organisation du projet est la suivante :



2. Cadre de mise en œuvre du projet

Les organes du projet se présentent ainsi qu'il suit :

2.1. Comité Technique de Gestion du projet

Le Comité technique de gestion du projet prendra des mesures correctives au besoin pour s'assurer que le projet donne les résultats escomptés. Il procédera à l'examen du projet afin d'évaluer son rendement et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Au cours de la dernière année du projet, le Comité procédera à un examen de fin de projet afin de tirer les leçons apprises et de discuter des possibilités d'élargissement et de mettre en lumière les résultats du projet et les leçons apprises auprès des publics concernés. Cette réunion d'examen final portera également sur les constatations énoncées dans le rapport d'évaluation finale du projet et la réponse de la gestion. Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère

du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale et comprend les parties prenantes du projet.

2.2. Le Comité de Pilotage du sous-secteur Environnement

Ce comité est mis en place par l'arrêté interministériel n°0042/MECGCCRPNF/MERPMEDER/DC/SGM/CTJ/DPP/SA du 12 juin 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage des projets et programmes du sous-secteur Environnement, Changements Climatiques, Energie et Développement Durable appuyés par le PNUD. Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). Le Représentant Résident Adjoint du PNUD en est le Co-Président. Les membres sont désignés conformément à l'arrêté interministériel l'instituant.

Le Comité de Pilotage se réunit deux fois par an sur convocation de son Président et de façon ad'hoc si les circonstances l'exigent, pour la planification et le suivi d'exécution des activités des projets et programmes.

Le rôle d'assurance qualité du projet est joué par le Team Leader de l'Unité Développement Durable et Croissance Inclusive (DDCI) du PNUD.

2.3 Comité de Pilotage de Portefeuille

Conformément aux dispositions de gestion des projets et programmes appuyés par le PNUD (PPM), le programme pays 2019-2023 est mis en œuvre selon une approche portefeuille. Il est décliné en deux portefeuilles définis autour des deux Effets retenus dans le programme. Le Comité de Pilotage (CoP) est l'organe d'orientation et de pilotage au niveau du portefeuille.

Le projet PMSD est une composante importante du portefeuille n°1 intitulé « Croissance économique inclusive, forte et durable » qui correspond à l'Effet 1 du CPD. Il contribue principalement au Produit 1.2 de l'Effet et accessoirement aux autres produits de l'Effet. Il participera activement à la préparation et à l'organisation des revues de ce portefeuille, notamment la revue du premier semestre en juillet (2020 et 2021), et la revue annuelle du programme pays en novembre (2020 et 2021).

2.4 L'équipe de gestion du projet

L'Equipe de Gestion du Projet est composée d'une part du Personnel mis à la disposition du projet par le Ministère du Plan et du Développement notamment le Directeur National du Projet (DNP) / Directeur du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) et du Point Focal désigné par le Directeur du CePED, et d'autre part, d'un personnel recruté par le PNUD à la demande du partenaire d'exécution et mis à sa disposition pour servir dans le cadre du projet. Il s'agit : d'un Coordonnateur National du Projet (CNP) qui assure la mise en œuvre quotidienne des activités du projet, d'un Expert en Suivi Evaluation (ESE), d'un Expert en Adaptation aux Changements Climatiques, d'un Gestionnaire Administratif et Financier, d'une Assistante de Direction (AD), un Assistant en Suivi-Evaluation (ASE), une Assistante Administrative et Financière (AAF), une Assistante en Adaptation aux changements climatiques et sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'Equipe de Gestion du Projet est responsable de la gestion quotidienne du PMSD et de la conduite de l'ensemble des activités conformément aux orientations du Comité de Pilotage.

Le Directeur National du Projet (DNP) / Directeur du CePED : Il est le premier responsable du projet au niveau du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale (MDC), et rend compte de l'évolution de la mise en œuvre et des résultats enregistrés par le projet au Ministre.

Le Point Focal du Projet (PF) : Il est le représentant direct du Directeur National du Projet. Il assure le suivi de la gestion quotidienne des activités du projet, rend compte au DNP et fait des propositions de mise en œuvre à la signature du DNP. Il gère au quotidien les dossiers administratifs et financiers du projet assure la mise en relation avec le PNUD. Il est membre de l'Equipe de Gestion du Projet.

Coordonnatrice Nationale du Projet (CNP) ou Gestionnaire du projet : La Coordonnatrice du projet est responsable de la gestion quotidienne du projet et du suivi régulier des résultats et des risques du projet, y compris les risques sociaux et environnementaux. Elle veillera à ce que tout le personnel du projet maintienne un niveau élevé de transparence, de responsabilité et de responsabilisation dans le suivi et l'évaluation et la communication des résultats du projet. Le Directeur de projet informera le Conseil de projet, le Bureau de pays du PNUD et l'ACR PNUD-FEM de tout retard ou difficulté au fur et à mesure qu'ils surviennent pendant la mise en œuvre, afin que des mesures d'appui et de correction appropriées puissent être adoptées.

Le gestionnaire de projet élaborera des plans de travail annuels fondés sur le plan de travail pluriannuel figurant à l'annexe A, y compris les objectifs annuels de rendement pour appuyer la mise en œuvre efficace du projet. Le Directeur de projet veillera à ce que les exigences standard du PNUD et du FEM en matière de S&E soient respectées avec la plus grande qualité. Cela comprend, entre autres, l'assurance que les indicateurs du cadre de résultats font l'objet d'un suivi annuel en temps utile pour la présentation de rapports fondés sur des données factuelles dans le rapport d'évaluation du FEM, et que le suivi des risques et les divers plans/stratégies élaborés pour appuyer la mise en œuvre du projet (par exemple, stratégie de parité hommes-femmes, stratégie de GC, etc.

- **L'Expert en Adaptation** : Il est sous la supervision de la CNP, il appuie cette dernière conformément à ses termes de références et fournit l'appui conseil technique dans la mise en œuvre de la stratégie d'intervention du projet plus précisément dans ses composantes opérationnelles en adaptation aux changements climatiques.
- **L'Expert en Suivi Evaluation (ESE)** : L'expert en S&E est sous la supervision du CNP, il appuie le CNP, les Experts et les partenaires du projet à mettre en place la stratégie générale de S & E nécessaire pour faire le suivi et la qualité des progrès. Il a entre autres pour mission, d'identifier, collecter, analyser, documenter et diffuser les leçons apprises au cours des réunions annuelles, trimestrielles du projet, et encourager la planification et le suivi participatifs en conseillant les institutions de formation sur un contenu orienté vers le suivi et l'évaluation participatifs des activités.
- **Le Gestionnaire Administratif et Financier (GAF)** : Sous l'autorité directe du CNP, le Gestionnaire Administratif et Financier assure entre autres, la gestion financière, l'exécution et le suivi quotidien des dossiers administratifs et financiers du projet conformément à son cahier de charges.

- **Les Volontaires des Nations Unies (VNU) :** Chaque VNU est sous la double supervision du CNP et de l'Expert dont il est l'Assistant. Ils sont au nombre de quatre (04) et assument les responsabilités consignées dans leurs cahiers de charges respectifs.
- **Les Conducteurs de Véhicules Administratifs :** Sous la supervision directe du GAF, ils conduisent l'équipe du projet lors de ses déplacements ; assurent entre autres, la distribution des courriers, la visite technique régulière des véhicules du projet, leur entretien leur sécurité et leur bon état.

Le rôle d'assurance du projet sera assuré par le bureau de pays du PNUD. Le Conseiller technique régional du PNUD fournira au besoin une assurance de la qualité supplémentaire.

Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les produits livrables du projet et la divulgation d'informations : Afin d'accorder une reconnaissance appropriée au FEM pour l'octroi de subventions, le logo du FEM apparaîtra avec le logo du PNUD sur tous les matériels promotionnels, d'autres matériels écrits tels que les publications élaborées par le projet et le matériel du projet. Toute citation de publications concernant des projets financés par le FEM devra également être dûment citée. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique du PNUD en matière de communication de l'information et la politique du FEM¹ en matière de participation du public².

En termes de coordination, deux mécanismes méritent d'être mentionnés :

Au niveau national, un comité de coordination a été créé en juin 2015³ ("Comité de Pilotage du sous-secteur Environnement, Changement Climatique, Energie et Développement Durable") pour assurer le leadership national et l'appropriation de tous les projets et programmes mis en œuvre par les agences des Nations Unies dans les secteurs de l'Environnement, du Changement Climatique, de l'Energie et du Développement Durable. Ce comité supervise tous les projets dans ces domaines et le projet proposé dans le cadre du Fonds pour les PMA ne fera pas exception à la règle. Comme précisé dans le texte juridique, du côté du Gouvernement béninois, ce Comité est composé d'un représentant de chaque ministère compétent et se réunit au moins deux fois par an. L'équipe de projet soumettra toutes les informations requises au Comité et mettra en œuvre les recommandations qu'elle pourra avoir en matière de coordination.

Au niveau opérationnel, le PNUD a élaboré une matrice synergétique et un plan synergique qui est systématiquement utilisé et élaboré pour chaque projet démarré et revu périodiquement. Cet outil permet d'éviter les doubles emplois et de concentrer les efforts et les ressources en sélectionnant tous les projets pertinents afin d'identifier des synergies à tous les niveaux (activités, ressources mobilisées, événements organisés...).

Ces mécanismes contribueront à assurer une bonne coordination avec les projets pertinents en cours, comme décrit dans la section de référence.

2.5. Les arrangements d'audit

Le partenaire de mise en œuvre du projet en l'occurrence le Ministère du Plan et du Développement doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le Formulaire d'Autorisation de financement et le Certificat de Dépenses qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

¹

http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/

² Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

³ Comme établi par l'Arrêté interministériel 2015 n° 042/MECGCCRPRNF/MERPMEDER/DC/SGM/CTJ/DPP/SA from June 12th, 2015

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mises à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

2.6. Accords de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo du PNUD par les projets.

2.6.1. Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

2.6.2. Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exception à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

2.6.3. Respect de l'avis de non-responsabilité.

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « *Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres.* » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

III. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION 2022-2023

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle pour les besoins du rapport de progrès et du CTG, et semestrielle pour les revues de portefeuille.	Analyse et explication de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	PNUD / PMSU	A indiquer
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle pour les besoins du CTG mais surtout semestrielles pour les revues de portefeuille.	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	PNUD / PMSU	A indiquer
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons	PNUD / PMSU	A indiquer

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
	et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.		appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet, sur la base du format d'analyse qualité, examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD / PMSU	A indiquer
Rapport de progrès du projet	Il sera présenté au comité technique de gestion du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra (i) les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, (ii) le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, (iii) un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et (iv) tous les rapports	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		PNUD / PMSU	A indiquer

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
	d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.				
Revue du projet (comité technique de gestion)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité technique de gestion) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité technique de gestion du projet effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Trimestrielle (Avril, Juillet, Octobre et Décembre)	Il convient que le comité technique de gestion examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	PNUD / PMSU	A indiquer
Comité de Pilotage de Portefeuille	Analyser les contributions des projets et la progression vers l'atteinte des objectifs au niveau Effet	Annuelle (Novembre)	Envoyer les données du projet à temps à la DPP du Ministère chef de file, avec copie au PNUD/PMSU et à l'UGC UNDAF. Contribuer activement à l'organisation	PNUD / PMSU	A indiquer

(iii) Développement d'une agriculture durable et résiliente à travers des infrastructures agricoles plus productives et le développement des capacités.

Le Projet sera exécuté au niveau national par le Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) du Ministère du Plan et du Développement (MPD), sous la double supervision du Team Leader de l'Unité Développement Durable et Croissance Inclusive du PNUD et du Directeur National du Projet (DNP), le Directeur Général du CePED.

Le projet sera mis en œuvre sur une période de 5 ans (2018-2023) avec une subvention de 4 450 000 USD du FEM et 500 000 USD du PNUD. Il a obtenu un cofinancement de 30 millions USD, principalement du Gouvernement béninois.

Période du Programme : 2018 - 2023

Domaine Clé de Résultat (Plan Strat):
L'adaptation aux changements climatiques est promue

Atlas Award ID: _00104207._

ATLAS Project ID : 00105894

Date de démarrage : _Février 2018

Date de Fin : _Février 2023_

Date du CLEP : _10 Octobre 2016_

Arrangement de Gestion : ___NEX___

Budget global: **4.950.000 US \$**

Budget PTB 2022 - 2023 : **648.500 US \$**

Ressources totales requises : **648.500 US \$**

Ressources Totales allouées : **648.500 US \$**

Régulière:(TRAC)

- Autres (espèces) :
 - Donateur (FEM) **201.000 US \$**
 - Gouvernement **447.500 US \$**

Budget non financé : _____

Approuvé par (Gouvernement) : Roger Antoine TOHOUNDJO,

Directeur Général du CePED

Signature

Date

[Signature]
00 03 2022

Approuvé par (PNUD) :

José Herman WABO,

Représentant Résident Adjoint du PNUD

Signature

Date

[Signature]
10 07 2022

JHM

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
			des revues de portefeuilles		

Plan d'évaluation⁴

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Ex. : Évaluation finale		Produit 1.4.1	Effet 1	Octobre 2022	CePED PNUD GEF	A indiquer

⁴ Facultatif; selon les besoins

IV. PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2022-2023

PROCUREMENT PLAN 2020-2021 PROJET MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLE

(PMSD)

Programme Manager/Head of Unit : Roger TOHOUNDJO, Directeur National du Projet (DNP), Directeur Général Du CePED

Project Manager Focal Point:

Project Manager/Operations Manager : Marie-José KOGBETO, Coordinatrice Nationale du Projet

Name of project/Unit/Office : PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE RURAUX ET DU SYSTEME DE GOUVERNANCE LOCALE AUX RISQUES ET A LA VARIABILITE CLIMATIQUE AU BENIN (PMSD)

GOODS

Description and specifications	Project	Place of delivery	Contact person	Quantity	Expected Unit cost USD	Total cost	ATLAS					Delivery date	Comments	
							Award	Project	Activity	Fund	Donor			AC
I- Fournitures de bureau & Consommables					20 000									
Fournitures de bureau (papier rame A4 et autres fournitures de bureau, encre pour imprimantes et copieurs).	107983	Cotonou		4	20 000	20 000	104207	107983	4	BN	BN	72500	2022/2023	Acquisition par le Projet/ Règlement par avance de fonds
IV- INFRASTRUCTURES					235 000									
Réaliser des travaux de renforcement et d'extension des périmètres aménagés autour des infrastructures de collecte d'eau mises en place dans les villages cibles du projet	107983	Cotonou		2	59 500	59 500	104207	107983	2	62160	10003	72100	30/12/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
Réaliser des travaux de renforcement et d'extension des périmètres aménagés autour des infrastructures de collecte d'eau mises en place dans les villages cibles du projet	107983	Cotonou		PM	90 500	90 500	104207	107983	2	BN	BN	72100	30/12/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.

Réaliser des abreuvoirs à Kadalasi et suivre l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'abreuvoirs à Savalou et Ouaké	107983	Cotonou		PM	10 000	10 000	10 000	104207	107983	2	62160	10003	72100	30/12/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
Réaliser des abreuvoirs à Kadalasi et suivre l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'abreuvoirs à Savalou et Ouaké	107983	Cotonou		PM	30 000	30 000	30 000	104207	107983	2	BN	BN	72100	30/12/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
Mettre en place des plantations de bambou pour la stabilisation des talus des berges critiques et la reconstitution des zones naturelles retenues dans les communes cibles	107983	Cotonou		PM	15 000	15 000	15 000	104207	107983	2	62160	10003	72100	31/12/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par DPD.
Mettre en place des mini-plateformes d'agrobusiness à fonctionnement solaire dans l'ensemble des communes d'intervention	107983	Cotonou		PM	30 000	30 000	30 000	104207	107983	3	BN	BN	72100	31/12/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
V- CONSULTATIONS (ETUDES)							168 000								
Appuyer, suivre et évaluer les plans d'accompagnement des communautés bénéficiaires par les ATDA et les ONG locales pour le développement des moyens de subsistance résilients au climat	107983	Cotonou		PM	20 000	20 000	20 000	104207	107983	1	BN	BN	72100	30/09/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
Réaliser des consultations territoriales des acteurs pour la viabilité et la durabilité des infrastructures installées par le PMSD dans le cadre de la stratégie de sortie du projet	107983	Cotonou		PM	35 000	35 000	35 000	104207	107983	1	BN	BN	71300	30/09/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
Elaborer le modèle ex-post d'accompagnement des acteurs pour le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques	107983	Cotonou		PM	40 000	40 000	40 000	104207	107983	1	BN	BN	71300	30/12/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
Elaborer et implémenter la stratégie de sortie du projet	107983	Cotonou		PM	10 000	10 000	10 000	104207	107983	1	BN	BN	71300	05/02/2023	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.

Former et accompagner les communautés à l'adoption des pratiques résilientes telles que les techniques d'irrigation ou les semences améliorées à cycle court dans les villages cibles	107983	Cotonou	PM	15 000	15 000	104207	107983	2	62160	10003	72100	31/12/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
Renforcer le partenariat avec les incubateurs sur les changements climatiques pour former des jeunes au métier et technologies résilients aux changements climatiques.	107983	Cotonou	PM	10 000	10 000	104207	107983	2	BN	BN	71300	31/12/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
Former les communautés cibles du projet sur les Activités Génératrices de Revenus alternatives (AGR-A) en vue de la diversification économique des ménages et de la résilience aux changements climatiques	107983	Cotonou	PM	10 000	10 000	104207	107983	3	BN	BN	72100	31/12/2022	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication du projet			PM	2 000	2 000	104207	107983	4	BN	BN	74200	05/02/2023	Recrutement par le Projet/ Règlement par avance de fonds.
Réaliser l'audit du projet			PM	6 000	6 000	104207	107983	4	BN	BN	71300	31/01/2023	Recrutement par le PNUD/ Règlement par DPD.
Evaluation finale du projet			PM	20 000	20 000	104207	107983	4	BN	BN	71300	31/01/2023	Recrutement par le PNUD/ Règlement par DPD.
Total Goods					423 000								

Type of competition

LTA - Long Term Agreement

OIC - Open International Competition

LIC - Limited International Competition

LC - Local or National Competition

Type of contract

LS - Lump Sum Contract (Fixed Price)

SSA - Special Service Agreement

SC - Service Contract

TB - Time Based Contract (Cost Reimbursement)

Type of procurement method

RFQ- Request for Quotation (for Contracts > USD 2,500 and < USD 100,000)

RFP - Request for Proposal. Used when inputs and/or outputs cannot be quantitatively and qualitatively

Expressed at the invitation stage. Used for Services and complex Goods

ITB - Invitation to Bid (for Contracts above USD 100,000). Used for Goods. Can also be used for Works and

Services which can be expressed quantitatively and qualitatively

V. CONTROLE QUALITE DES RESULTATS D'ACTIVITE DU PROJET

Produit 1 : Le changement climatique et l'égalité des sexes sont inclus dans les plans de développement aux niveaux national et infranational		
Réalisation 1.1.	Les cinq départements et municipalités ciblés et tous les ministères concernés ont intégré l'adaptation aux changements climatiques tenant compte des sexospécificités dans leurs activités de planification et de budgétisation.	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Février 2023
But	L'intégration des changements climatiques dans les documents de planification aux niveaux national et infranational facilitera leur prise en compte dans la budgétisation et permettra aux populations de la zone d'intervention de prendre des mesures d'adaptation conséquentes.	
Description	<p>Il s'agit de former et d'accompagner les acteurs concernés (Conseillers communaux et cadres des mairies et Conseillers départementaux) à l'implémentation des outils pour l'intégration des changements climatiques dans les documents de planification, mais aussi de les aider dans l'opérationnalisation de ces outils, en des plans de financement climat par exemple, pour attirer les investisseurs notamment ceux du secteur privé.</p> <p>En 2021, il a été réalisé une étude de vulnérabilité climatique du secteur agricole assortie de plans d'actions adaptatives dans chacune des communes cibles du projet, ainsi qu'une étude d'évaluation de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des plans et initiatives de développement local dans l'ensemble des communes concernées. Les plans d'actions détaillés découlant de ces études serviront à accompagner les mairies dans le processus de mise à jour de leurs PDC nouvelle génération et de leurs PAI, pour assurer une prise en compte opérationnelle des changements climatiques au niveau de ces cinq communes. Par ailleurs, à la suite des formations pour sensibiliser et renforcer les capacités des mairies et du secteur privé sur les possibilités d'accès aux sources et mécanismes de financement climat sur leur territoire, il sera question de suivre les bénéficiaires formés et les appuyer dans le montage de dossiers de projets pouvant décrocher des financements au niveau des différents fonds climat.</p>	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
- 05 communes ont intégré les changements climatiques dans leurs PDC et PAI	- Rapports des études de vulnérabilité climatique du secteur agricole et d'évaluation de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des plans et initiatives de développement local dans les cinq communes cibles. - PDC et PAI des communes bénéficiaires.	- Décembre 2022 - Décembre 2022
Réalisation 1.2.	Les agents de vulgarisation agricoles et les ONG locales actives dans les 5 municipalités ciblées sont formés sur la résilience aux changements climatiques.	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Décembre 2022
But	Renforcer la capacité d'intervention des agents de vulgarisation agricoles et des ONG locales des communes bénéficiaires en vue d'un accompagnement efficace et efficient des communautés à l'adaptation aux changements climatiques.	
Description	A la suite des différentes formations organisées auprès des agents d'ONG locales et des conseillers agricoles, en matière de sensibilisation et de formation sur la résilience aux	

	changements climatiques, il s'agit de poursuivre le suivi pour s'assurer de la prise en compte de ces questions par les agents lors des différentes sensibilisations sur le terrain. Il sera donc question de suivre, appuyer et évaluer l'accompagnement des communautés bénéficiaires par les agents des ATDA et des ONG locales pour le développement des moyens de subsistance résilients au climat et l'assistance durable aux communautés.	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - 30 agents de vulgarisation et d'ONG sont formés (H/F). - 18 séances de sensibilisation sont organisées dans les 9 villages d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de formation des agents et ONG locales disponibles - Rapports de sensibilisation et d'information dans les villages bénéficiaires disponibles - Rapport d'évaluation d'implémentation de la formation auprès des communautés des villages bénéficiaires précisant le nombre de personnes (H/F) formés par les agents de vulgarisation/ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2022 - Décembre 2022 - Décembre 2022
Réalisation 1.3.	Les leçons apprises sont résumées dans un référentiel et partagées	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Février 2023
But	Diffuser les meilleures pratiques enregistrées au cours de la mise en œuvre du projet	
Description	<p>Il s'agit de recenser toutes les bonnes pratiques observées au cours de la mise en œuvre des activités du projet, et de les consigner dans un référentiel des leçons apprises. Ces pratiques seront diffusées en ligne, au cours de conférences de presses, dans les magazines et autres outils de communication. Ainsi, il conviendra d'intégrer l'activité dans le plan de communication du projet.</p> <p>Toujours pour assurer la durabilité des résultats et réalisations, une étude sur la stratégie de sortie du projet sera conduite, avec des consultations territoriales auprès des acteurs pour assurer un maximum d'inclusivité de la stratégie, gage d'appropriation et de durabilité des interventions du projet.</p>	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Un (1) référentiel des leçons apprises de la mise en œuvre du projet - Un article sur les activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Le référentiel des leçons apprises - Publication des bonnes pratiques sur le site web du PNUD ; - Exemple de revue et magazine partenaire du PNUD disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2022 - Février 2023 - Février 2023
Produit 2 : Les infrastructures agricoles productives et les compétences humaines sont améliorées pour faire face à l'altération des régimes pluviométriques		
Réalisation 2.1.	Au moins 9 petites infrastructures de collecte d'eau résilients au climat sont conçues et mises en œuvre dans les 9 villages ciblés.	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Décembre 2022
But	Développer des infrastructures résilients au changement climatique en vue d'une productivité agricole accrue au sein des communautés bénéficiaires.	
Description	Il s'agira de finaliser l'infrastructure de Dakpa dans la commune de Bohicon, et de réaliser des actions de maintenance sur l'ensemble des infrastructures déjà construites. Les consultations	

	territoriales à mener dans le cadre de la stratégie de sortie permettront de définir les options de gestion à mettre en place pour la durabilité de l'ensemble des infrastructures.	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 9 études techniques sont réalisées. - Au moins 9 infrastructures sont réceptionnées - Au moins 9 Comités de Gestion sont installés et fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Rapports de réception provisoire des infrastructures disponibles ; - Rapport sur les options de gestion définies lors des consultations territoriales ; - Les procès-verbaux d'installation des Comités de Gestion disponibles ; - Rapport de suivi du fonctionnement des comités de gestion des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mars 2022 - Juin 2022 - Décembre 2022 - Février 2023
Réalisation 2.2.	Les risques d'inondation et d'érosion des berges sont réduits grâce à la stabilisation des talus des berges critiques en utilisant au moins 300 ha de plantations de bambous.	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Décembre 2022
But	Réduire la vulnérabilité des populations face aux inondations et à l'érosion des berges critiques	
Description	Il s'agit d'identifier et réceptionner les berges critiques ainsi que les domaines devant abriter les plantations de bambous, de réaliser les études pour la mise en terre des plants de bambous, de suivre les activités de plantation des bambous, d'accompagner l'installation des Comités de suivi des berges et de suivre leur fonctionnement.	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Les berges critiques sont stabilisées par les plantations de bambous 	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbaux de réception provisoire des plantations de bambous pour la stabilisation des berges critiques - Procès-verbaux d'installation des comités de suivi des berges stabilisées - Rapport de formation des comités de suivi des berges stabilisées - Rapport de suivi du fonctionnement des comités de suivi des berges stabilisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2022 - Décembre 2022 - Décembre 2022 - Février 2023
Réalisation 2.3.	Des pratiques résilientes, telles que les techniques d'irrigation goutte-à-goutte ou les semences améliorées à cycle court sont adoptées par au moins 300 ménages dans les 5 municipalités ciblées.	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Février 2023
But	Cette réalisation permettra de renforcer la résilience face à l'altération des régimes de précipitation	
Description	Il s'agit d'identifier les besoins de formation, d'élaborer le plan de formation, de réceptionner les fiches techniques, de suivre le déroulement des formations et d'évaluer l'implémentation dans les pratiques agricoles. Les formations dans ce sens ayant déjà démarré, elles se poursuivront au niveau de l'ensemble des sites concernés. Allant dans le sens de la stratégie de sortie, les accompagnements à venir se focaliseront plus sur la capacité des bénéficiaires à prendre totalement en main les sites et à en poursuivre l'exploitation et la gestion, au-delà du projet.	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 300 ménages sont formés dans les 5 villages ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation - Fiches techniques - Rapport de formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2022 - Janvier 2022 - Septembre 2022

	- Rapport d'évaluation de l'implémentation de la formation.	- Décembre 2022
Produit 3 : La capacité d'adaptation des communautés est améliorée par une plus grande diversification des activités génératrices de revenus et un environnement favorable à un meilleur accès au financement		
Réalisation 3.1.	La dépendance et la vulnérabilité de la population ciblée aux effets du changement climatique sont réduites grâce à l'introduction de moyens de subsistance alternatifs pour environ 4000 personnes	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Février 2023
But	Ce résultat permettra d'augmenter les débouchés économiques des populations ciblées par la diversification des activités génératrices de revenus qui par ricochet, favorise l'amélioration de leur pouvoir économique et par conséquent, renforce leur résilience face aux changements climatiques.	
Description	Il s'agit, suite à l'identification dans les communautés cibles des AGR alternatives résilientes aux changements climatiques, de former les populations aux pratiques de ces AGR, de les accompagner pour le développement de ces AGR et de faciliter l'accès aux facteurs de production, au financement et au marché. Pour ce faire, des partenariats seront établis avec les mécanismes nationaux de financement (FNDA, FNM, etc.) ainsi qu'avec les Structures de Financement Décentralisées (SFD) pour les accompagner dans la prise en compte des investissements genre sensibles adaptés au climat. En matière d'accompagnement, des plateformes d'agrobusiness seront mises en place pour l'installation des personnes formées et la commercialisation des produits. Par ailleurs, les capacités des entrepreneurs ruraux et des petites et moyennes entreprises sensibles genre seront renforcées pour l'élaboration des plans d'entreprises dans diverses AGR productives. Ces plans leur serviront d'outils pour aller sur le marché financier et décrocher les financements disponibles. Enfin, pour promouvoir la synergie et la complémentarité d'actions avec d'autres acteurs, projets/programmes et d'autres nations dans les initiatives d'adaptation aux changements climatiques, des partenariats intracommunautaires, intercommunautaires, nationaux et Sud-Sud / triangulaires seront développés.	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 450 personnes (H/F) sont formées par village d'intervention sur l'AGR résiliente identifiée - Au moins 50% des personnes formées sont mises en relation avec les SFD intervenant dans les villages ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation des bénéficiaires sur les AGR alternatives résilientes dans chacun des villages - Rapports de réception provisoire des plateformes d'agrobusiness - Point des ouvertures de compte des bénéficiaires dans les livres des SFD intervenant dans les villages ciblés - Rapport des missions d'échange de connaissances et d'expériences positives sur l'adaptation aux changements climatiques - Les documents de partenariats nationaux, de coopérations Sud-sud et triangulaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2022 - Juin 2022 - Décembre 2022 - Décembre 2022 - Décembre 2022
Réalisation 3.2.	Toutes les femmes de la population cible (3.281 femmes) sont formées aux moyens de subsistance alternatifs à l'agriculture pour mieux faire face aux impacts du changement climatique	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Décembre 2022
But	Ce résultat permettra de renforcer la capacité des ménages des villages ciblés à diversifier leurs sources de revenus et à accroître la solvabilité des femmes vis-à-vis des institutions de financement.	

Description	<p>Il s'agira de sensibiliser les ménages des villages ciblés, de former toutes les femmes sur des connaissances et techniques favorables à la promotion des AGR alternatives résilientes, à la comptabilité simplifiée de leurs exploitations et à une meilleure gestion des crédits à elles octroyés par les institutions de financement.</p> <p>Pour ce faire, il conviendra d'accompagner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation et la restructuration des groupements des femmes en des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) promoteurs des filières retenues dans leurs Pôles de Développement Agricoles (PDA) respectifs ; - la modernisation des techniques et technologies de production et de transformation des groupements de femmes ; - l'accès aux facteurs de productions résilients aux changements climatiques ; - le développement de nouveaux produits de financement en adéquation avec les besoins des groupements des femmes ; - la mise en relation des groupements des femmes avec les institutions de financement. 	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - 3281 femmes formées aux connaissances, techniques et technologies pour la promotion des AGR résilientes - 60% des femmes formées sont mises en relation avec les institutions de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) par villages ciblés ; - Rapport de formation des femmes sur les AGR résilientes ; - Convention de partenariat entre les GIE des femmes et les structures de fourniture d'intrants et de technologies modernes de production et de transformation ; - Convention de partenariat entre les institutions de financement et les GIE des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2022 - Décembre 2022 - Décembre 2022 - Décembre 2022
Réalisation 3.3.	<p>Renforcement des capacités de 300 entrepreneurs ruraux et de 50 PME (visant 50% de femmes) à élaborer des plans d'entreprises dans le domaine de l'artisanat durable et de la fabrication à petite échelle afin de stimuler l'emploi et l'augmentation des recettes.</p>	
But	Promouvoir la croissance économique rurale à travers la promotion des PME artisanales.	
Description	<p>Il s'agit d'accompagner les femmes et jeunes dynamiques ainsi que les GIE fonctionnels et promoteurs de l'artisanat à la formalisation en PME.</p> <p>Pour ce faire, il convient de</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier les femmes, jeunes et GIE promoteurs des activités artisanales à la gestion entrepreneuriale et à l'élaboration des plans d'entreprise ; - Accompagner les femmes, jeunes et GIE pour l'élaboration de leurs plans d'entreprise ; - Faciliter la formalisation des entreprises des femmes, jeunes et membres de GIE artisanaux ; - Développer les réseaux des entrepreneurs artisanaux avec pour finalité la connexion avec le marché national et régional. 	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - 300 entrepreneurs ruraux et 50 PME sont formés à l'élaboration des plans d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de formation initiatique à l'élaboration des plans d'entreprise ; - Les plans d'entreprise des PME et entrepreneurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2022 - Décembre 2022

Produit 4 : Gestion et coordination efficace et transparente du projet		
Réalisation 4.1.	Le Projet est bien géré	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Février 2023
But	Ce résultat permettra d'assurer une bonne coordination des activités mises en œuvre par le Projet	
Description	<p>Il s'agit d'assurer une bonne gestion des activités du projet en associant l'ensemble des parties prenantes. Pour ce faire, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - planifier les activités du projet (PTB 2022-2023, PTA, PTT et PTM) - mettre en œuvre les activités du projet - contrôler la mise en œuvre du projet - renforcer les capacités de l'équipe de gestion du projet - acquérir les équipements de bureau 	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - 1 PTB 2022-2023 signé - 1 PTA signé et 4 PTT 2022 validés - 1 PTA signé et 1 PTT 2023 validés - (5) rapports de progrès et (5) rapports financiers élaborés - Matériel informatique et équipements du bureau et disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - PTB 2022-2023, PTA 2022 signés ainsi que 4 PTT 2022 validés et disponibles - PTA 2023 signé et 1 PTT 2023 validés et disponibles - Rapports de progrès et rapports financiers disponibles - PV de réception du matériel et des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2022 - Décembre 2022 - Décembre 2022 - Février 2023
Réalisation 4.2.	Une bonne communication est assurée	Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Février 2023
But	Cette réalisation permettra de mettre en œuvre une stratégie de communication visant la promotion des meilleures pratiques développées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ceci contribuera à la visibilité et à la lisibilité des actions du projet.	
Description	<p>Il s'agit de développer des actions de communication et de conscientisation à l'endroit des acteurs du développement en général et des parties prenantes du projet en particulier notamment, les décideurs politiques, les législateurs, les élus locaux, les cadres en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de développement aux niveaux national et infranational, les populations vulnérables pour d'une part, l'intégration du changement climatique dans les documents de politique de développement et de budgétisation et d'autre part, pour favoriser l'adoption des meilleures pratiques résilientes aux changements climatiques.</p> <p>Pour ce faire, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'information sur les activités du projet en temps réel et avec géoréférences - Elaborer un plan de communication du projet - Mettre en œuvre le plan de communication - Assurer une bonne communication et une bonne diffusion de l'information au sein du projet et auprès de tous les acteurs impliqués ; - Assurer la pérennité des actions et des acquis du projet. 	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle

<ul style="list-style-type: none"> - Une carte de situation des réalisations du projet disponibles - 1 plan de communication disponible - 9 Actions de communication prévues dans les villages bénéficiaires - 1 visite de terrain au profit des journalistes/photos journalistes réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 carte de situation des réalisations du projet - Plan de communication élaboré et disponible - Supports de communication adaptés disponibles - Produits communicationnels (articles, émissions radios, reportage TV) diffusés et disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2022 - Décembre 2022 - Décembre 2022 - Février 2023
<p>Réalisation 4.3</p>	<p>Le Projet est suivi</p>	<p>Date de début : Janvier 2022 Date de fin : Février 2023</p>
<p>But</p>	<p>Cette réalisation permettra d'assurer un suivi efficace par les différentes parties concernées des activités mises en œuvre par le Projet.</p>	
<p>Description</p>	<p>Il s'agit d'assurer d'une part un suivi efficace du système de gestion du projet et d'autre part le suivi de la mise en œuvre des actions adaptatives et résilientes aux changements climatiques dans les villages ciblés.</p> <p>Pour ce faire, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le système de suivi évaluation du projet - Organiser des missions de suivi des activités ; - Organiser les sessions du Comité Technique de Gestion du projet ; - Participer aux revues du PNUD et aux revues statutaires ; - Classer, conserver et sécuriser toute la production intellectuelle, les matériels et équipements du projet ; - Préparer et contribuer aux audits. 	
<p>Critère Qualité</p>	<p>Méthode de Contrôle Qualité</p>	<p>Date de contrôle</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'effets clairement définis - Système de suivi-évaluation mis en place - 12 missions de suivi des activités réalisées ; - Actes des revues 	<ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi-évaluation disponible et régulièrement mis à jour - Rapports de mission de suivi déposés dans les délais requis. - Actes de revue déposés dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Février 2023 - Février 2023 - Décembre 2022

VI. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES

Le coût total du projet s'élève à 34 450 000 dollars. Ce programme est financé par un don du Fonds pour les PMA d'un montant de 4 450 000 dollars EU, 30 000 000 dollars EU en espèces ou en nature, cofinancé par le PNUD. Le PNUD, en tant qu'agent d'exécution du FEM, est responsable de l'exécution des ressources du FEM et du cofinancement en espèces viré sur le compte bancaire du PNUD uniquement.

Cofinancement parallèle : La réalisation effective du cofinancement du projet sera suivie pendant l'examen à mi-parcours et le processus d'évaluation finale et fera l'objet d'un rapport au FEM. Le cofinancement parallèle prévu sera utilisé comme suit :

Source de Cofinancement	Type de cofinancement	Montant du Cofinancement	Activités et réalisation prévues
Projet <i>Commune du Millénaire de Bonou, pour un développement durable</i> (PCM-BONOU)	Subvention	15,000,000 USD	Financement des activités liées à la diversification agricole pour l'amélioration du programme vallées
Projet Village du Millénaires	Subvention	12,000,000 USD	Financement d'activités de réduction de la pauvreté liées à la diversification de l'agriculture
<i>Centre pour le Partenariat et l'Expertise pour le Développement Durable</i> (CePED)	Subvention	3,000,000 USD	Financement d'activités liées au soutien de la croissance économique rurale

Révision du budget et tolérance budgétaire : Conformément aux exigences du PNUD énoncées dans le POPP du PNUD, le conseil d'administration du projet conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan dans le cadre du plan de travail annuel global, ce qui permettra au directeur du projet de dépasser le montant approuvé du budget du projet pour l'année sans avoir besoin d'une révision de la part du conseil de projet. En cas de divergence, le Directeur de projet et le Bureau de pays du PNUD demanderont l'approbation de l'équipe du PNUD-FEM, car ces modifications sont considérées comme des modifications majeures par le FEM.

a) Réattributions budgétaires entre les composantes du projet avec des montants représentant 10 % ou plus de la subvention totale du projet ; b) Réattributions budgétaires entre les composantes du projet avec des montants représentant 10 % ou plus de la subvention totale du projet.

b) L'introduction de nouveaux postes ou éléments budgétaires qui dépassent 5 % de la dotation initiale du FEM.

Toute dépense supérieure au montant du don du FEM sera absorbée par des ressources autres que celles du FEM (par exemple, le MCARB du PNUD ou le cofinancement en espèces).

Remboursement au bailleur de fonds : Si un remboursement des fonds non dépensés au FEM s'avérait nécessaire, il serait géré directement par le Groupe PNUD-FEM à New York.

Clôture du projet : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD énoncées dans le POPP du PNUD. A titre exceptionnel seulement, une prolongation sans frais au-delà de la durée initiale du projet sera demandée aux collègues du PNUD dans le pays, puis au Coordonnateur exécutif du PNUD-FEM.

Achèvement opérationnel : Le projet sera achevé sur le plan opérationnel lorsque les dernières contributions financées par le PNUD auront été fournies et que les activités correspondantes

auront été menées à bien. Cela comprend l'approbation finale du rapport d'évaluation du terminal (qui sera disponible en anglais) et la réponse correspondante de la direction, ainsi que la réunion du conseil d'administration du projet à la fin de l'examen du projet. Le partenaire d'exécution, par une décision du Conseil d'administration du projet, informera le bureau de pays du PNUD lorsque la clôture opérationnelle sera achevée. ce stade, les parties concernées auront déjà convenu et confirmé par écrit les dispositions à prendre pour disposer de tout le matériel qui demeure la propriété du PNUD.

Achèvement financier : Le projet sera clôturé financièrement lorsque les conditions suivantes seront remplies :

- a) Le projet est terminé ou a été annulé ;
- b) Le partenaire d'exécution a signalé toutes les transactions financières au PNUD ;
- c) Le PNUD a clôturé les comptes du projet ;
- d) Le PNUD et le partenaire d'exécution ont certifié un rapport final sur l'exécution conjointe (qui sert de dernière révision du budget).

Le projet sera achevé financièrement dans les 12 mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire d'exécution identifiera et réglera toutes les obligations financières et établira un rapport final des dépenses. Le bureau de pays du PNUD enverra les documents de clôture finals signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, au Groupe PNUD-FEM pour confirmation avant que le projet ne soit clôturé financièrement à Atlas par le bureau de pays du PNUD.

VII. CONTEXTE LEGAL

1. Les désignations figurant sur les cartes ou autres références utilisées dans le présent document de projet n'impliquent de la part du PNUD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.
2. Le présent descriptif de projet est l'instrument visé à l'article I de l'Accord type d'assistance de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD, signé par les parties le 6 novembre 1981. Aux fins de l'accord type de base, l'organisme d'exécution du pays hôte se réfère à l'organisme gouvernemental coopérant décrit dans cet accord.
3. Le Directeur de pays du PNUD à Cotonou est autorisé à effectuer par écrit les types de révision suivants du présent document de projet, et est assuré que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection aux changements proposés :
 - i) Révision ou ajout d'une des annexes du Document de projet ;
 - ii) Les révisions qui n'impliquent pas de changements significatifs dans les objectifs immédiats, les résultats ou les activités du projet, mais qui sont causées par le réarrangement des intrants déjà acceptés ou par des augmentations de coûts dues à l'inflation ;
 - iii) les révisions annuelles obligatoires qui réaménagent la mise en œuvre des intrants du projet convenus ou l'augmentation des coûts des experts ou d'autres coûts imputables à l'inflation ou qui tiennent compte de la souplesse des dépenses de l'organisme
 - iv) Inclusion d'annexes et de pièces jointes supplémentaires uniquement comme indiqué ici dans le présent document de projet
4. Le partenaire d'exécution doit :
 - i) mettre en place un plan de sécurité approprié et tenir à jour le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre ; et
 - ii) Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
5. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au besoin. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié, tel qu'exigé aux termes des présentes, sera considéré comme une violation de la présente entente.
6. Le partenaire d'exécution convient de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour qu'aucun des fonds reçus du PNUD au titre du descriptif de projet ne serve à fournir un appui à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD ne figurent pas sur la liste tenue à jour par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou sous-contrats conclus dans le cadre du présent document de projet.

Tableau des Risques

Risques du projet				
Description	Type	Impact, Probabilité et évaluation du risque	Mesures de Mitigation	Responsable
Risque de noyade au niveau des retenues d'eau	Environnemental	P=2 I=4 <i>Moyen</i>	<p>Le Projet s'assurera que les infrastructures de rétention des eaux pluviales soient construites de façon à réduire le risque de noyade pour les communautés et/ou le bétail. Les solutions pour gérer ces risques devront être décidées de commun accord avec les communautés concernées. Quelques solutions peuvent consister en :</p> <ul style="list-style-type: none"> La sensibilisation des communautés aux dangers liés à ces infrastructures, et les mesures de prévention d'accidents. La mise en place de rampes de sortie pour les animaux, etc. 	UGP/CePED
<p>Risque de maladies hydriques</p> <p>Les infrastructures de rétention des eaux pluviales (retenues d'eau) construites par le Projet peuvent être contaminées et/ou la source de maladies hydriques, telles que la malaria ou la schistosomiase, et ainsi affecter la santé des communautés avoisinantes.</p>	Environnemental	P=3 I=4 <i>Substantiel</i>	<p>Des dispositifs de sécurisation (pictogrammes et panneaux de signalisation anti-noyade et/ou d'interdiction d'accès) ont été mis en place autour des retenues d'eau et les bénéficiaires ont été sensibilisés sur les mesures à prendre pour éviter les cas de noyade et de maladies.</p> <p>Le Projet veillera à renforcer cette action par des activités de veille sanitaire en collaboration avec les autorités sanitaires des communautés d'intervention. Cette veille sanitaire permettra de suivre l'évolution des maladies hydriques dans les communautés d'intervention, et éventuellement porter assistance aux autorités locales dans la gestion des cas de maladies hydriques liées aux infrastructures de rétention des eaux pluviales du Projet.</p>	UGP/CePED
<p>Risque d'espèces invasives</p> <p>Dans le cadre de certaines interventions (la protection des berges ou la reconstruction des zones naturelles), le Projet entend introduire des espèces de plantes résistantes au changement climatique. Ces nouvelles plantes</p>	Environnemental	P=2 I=3 <i>Modéré</i>	<p>Le Projet a effectué des études techniques qui ont permis de s'assurer que les espaces choisis pour abriter les retenues d'eau, ainsi que leurs berges ne présentent ni d'espèces menacées ni d'espèces à statut spécial ou d'espèces fournissant des services écosystémiques essentiels.</p> <p>Avec la participation des communautés, le Projet a également identifié le bambou comme étant la plante idéale non seulement, pour protéger les berges contre l'érosion mais aussi pour les travaux de construction des toitures de logements et de fabrication des meubles.</p> <p>Avant d'utiliser toute autre plante pour la lutte contre l'érosion, le Projet fera des évaluations pour s'assurer que ladite plante n'est pas invasive ou ne présente pas de menace pour les écosystèmes locaux.</p>	UGP/CePED

<p>pourraient affecter l'intégrité des écosystèmes locaux et la biodiversité, surtout si elles sont des espèces invasives.</p>				
<p>Risque de pollution</p> <p>Pendant les activités de construction qui seront soutenues par le Projet, il y a un risque de pollution de l'air, de pollution des eaux, de nuisances sonores, de vibrations, d'érosion, de dangers physiques, d'accidents, etc. qui pourraient affecter les travailleurs, l'environnement et les communautés autour des sites d'intervention.</p>	<p>Environnemental et social</p>	<p>P=3 I=3 <i>Modéré</i> e</p>	<p>Les entrepreneurs participant aux activités de construction doivent être tenus de soumettre leur plan de gestion environnementale et sociale pour la construction (PGES-C) au projet pour examen et approbation avant de commencer leurs travaux sur le terrain. L'objectif du PGES-C est de décrire comment pendant leurs activités de construction, ils éviteront, minimiseront, ou atténueront les effets sur l'environnement, les collectivités et les travailleurs.</p> <p>Les engagements d'un tel PGES-C seront harmonisés avec les :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre de gestion environnementale et sociale du projet. ▪ Les normes sociales et environnementales du PNUD. ▪ Prescriptions sociales et environnementales pertinentes du Benin. <p>À cette fin, le projet embauchera de préférence des entrepreneurs ou prestataires qui démontrent efficacement qu'ils peuvent gérer de manière appropriée les impacts et les risques liés à l'environnement, à la communauté, à la santé et à la sécurité au travail.</p>	<p>UGP/CePED</p>
<p>Insuffisance du Mécanisme de Gestion des Plaintes</p> <p>Les personnes qui seront potentiellement impactées par les interventions du Projet pourraient ne pas savoir quand, où et comment soulever leurs inquiétudes ou préoccupations, présenter leurs griefs, ou réclamer leurs droits. Cet état de fait pourrait avoir des conséquences inattendues.</p> <p>Même si un outil est mis en place pour gérer ces réclamations et griefs, il est possible que les personnes qui seront potentiellement impactées par les interventions du Projet ne soient pas</p>	<p>Organisationnel et Social</p>	<p>P=3 I=4 <i>Substantiel</i></p>	<p>Le projet mettra à jour son mécanisme actuel de gestion des plaintes (MGP). Les principes directeurs suivants guideront la mise à jour du MGP au niveau du projet : légitimité, accessibilité, prévisibilité, équité, transparence, compatibilité avec les droits, apprentissage et amélioration continue, et engagement et dialogue.</p> <p>Les MGP conçus selon ces principes sont plus susceptibles d'assurer un règlement efficace des griefs des intervenants.</p> <p>Plus important encore, le projet doit informer clairement les parties prenantes au projet (y compris les communautés) de l'existence de ce MGP.</p> <p>Le projet informera les parties prenantes du projet (y compris les communautés) de l'existence non seulement du MGP au niveau du projet, mais aussi du mécanisme de responsabilisation du PNUD, y compris le mécanisme de réponse des parties prenantes (SRM) et l'Unité de conformité sociale et environnementale (SECU), de son objectif et de la procédure qu'ils devraient suivre pour porter plainte auprès du SRM et / ou de la SECU, s'ils ne sont pas satisfaits de la réponse du MGP.</p>	<p>UGP/CePED</p>

satisfaites des réponses dudit outil.				
Risque d'engagement non-inclusif des Parties Prenantes	Organisationnel et Social	P=1 I=3 <i>Modéré</i>	Le projet mobilisera les intervenants d'une manière sensible au genre, à la culture, non discriminatoire et inclusive, en veillant à ce que les groupes vulnérables et marginalisés potentiellement touchés soient identifiés et qu'ils offrent des occasions de participer.	UGP/CePED
Risque de violences basées sur le genre	Social	P=2 I=4 <i>Moyen</i>	Aucune violence n'a pour l'instant pas été enregistrée. Toutefois, les séances de sensibilisation seront renforcées par le projet pour expliquer les avantages de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes pour les communautés. Le Projet veillera également à sécuriser les bénéfices tirés par les femmes dans sa stratégie de sortie.	UGP/CePED
Risque d'utilisation de pesticides ou produits chimiques	Environnemental	P=2 I=3 <i>Bas</i>	Le projet veille à interdire l'utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques nocifs dans les programmes agricoles qu'il soutient.	UGP/CePED
Renforcement des capacités des partenaires	Organisationnel	P=4 I=2 <i>Moyen</i>	Des renforcements de capacités seront organisés par le projet à l'endroit des principaux partenaires de mise en œuvre pour les doter des connaissances et des outils nécessaires pour atteindre les objectifs du projet de manière efficace et efficiente. Ces activités de renforcement des capacités incluront les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Normes sociales et environnementales et principes de programmation du PNUD ▪ Engagement des parties prenantes et consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) ▪ Mécanisme de responsabilisation du PNUD (Mécanisme de gestion des plaintes, SRM, SECU) ▪ Comprendre le cycle des projets du PNUD ▪ Suivi et évaluation des projets du PNUD 	UGP/CePED